


En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies qui permettent notamment de vous proposer contenus, services, et publicités liés à vos centres d'intérêt. [> en savoir plus et paramétrer les cookies.](#)

le quotidien de la Vienne **Centre Presse** 

**Abonnez-vous**  
Choisissez la formule qui vous convient 

[Vienne](#) [Poitiers](#) [Chauvigny](#) [Châtellerauld](#) [Loudun](#) [Montmorillon](#) [Civray](#) [Sports](#) [IG](#)

Rechercher...

Du 28 février au 28 avril 2018

# LIQUIDATION TOTALE

Santé

09/03/2018 04:55 | [Vienne](#) | [POITIERS](#) | [Imprimer](#) |

[PARTAGER](#) 

Fin de vie : « Il faut prendre le temps » selon Alain Claeys

Faut-il une nouvelle loi sur la fin de vie comme le pensent trois députés de la Vienne ? Pas pour le maire de Poitiers, co-auteur de la loi Claeys-Leonetti.



Il faut avant tout développer les soins palliatifs, estime Alain Claeys.

(Photo d'archives Martine Roy)

*Que pensez-vous du débat sur la bioéthique et sur la fin de vie ?*

« Je m'inscris totalement dans la méthode du gouvernement : concertation tant au niveau national que régional et évaluation. La loi bioéthique devra étudier plusieurs sujets : la procréation médicalement assistée, élargie aux couples de femmes, la congélation des ovocytes, les données personnelles, l'intelligence artificielle, les dons d'organes? et la gestation pour autrui, pour laquelle je suis hostile car c'est une marchandisation du corps de la femme. Débattre avant de proposer, c'est une méthode à laquelle je souscris. Il n'y a que les ignorants qui ont des vérités absolues sur ces sujets-là. »

*Votre agenda est toujours occupé par ces questions ?*

« Je vais être auditionné à plusieurs reprises. Le 14 février, j'ai déjà été entendu par le comité économique social et environnemental (CESE) sur la fin de vie. Samedi prochain, je vais rencontrer Caroline Janvier, députée du Loiret (LREM) qui souhaite échanger sur ces sujets avec moi. Le 10 avril, le Conseil d'État veut m'auditionner ; le 18 avril, c'est le député Jean-François Eliaou (Hérault, LREM), rapporteur sur la loi bioéthique qui veut m'entendre. Et, à ma demande, Marie Fontanel, conseillère solidarité santé auprès du président de la République va me recevoir. »

*Faut-il une nouvelle loi comme l'ont demandé 156 députés dont trois de la Vienne ?*

« Sur la fin de vie, la loi est applicable depuis août 2016, on est en mars 2018. Il y a donc moins de deux ans qu'elle a été adoptée. Certains députés proposent une nouvelle loi. Mais la loi actuelle doit être évaluée. Il est nécessaire de voir ce qui a marché et ce qui ne marche pas pour éventuellement la modifier. La loi avait pour but de soigner, d'apaiser et de soulager avec de nouveaux droits, les directives anticipées, la personne de confiance et la sédation profonde et continue lorsque le pronostic vital est engagé. »

*Est-ce suffisant ? Ne doit-on pas aller vers un suicide assisté ?*

« Le débat est important et ne me gêne pas. On ne peut pas ignorer le sujet. La dégénérescence cérébrale, c'est un vrai sujet par exemple. Mais il ne faut pas que la société fasse un contresens. Il ne faut pas laisser croire qu'une évolution réglerait l'ensemble du sujet. Il faut faire en sorte que la fin de vie se fasse de façon apaisée et digne, c'est une responsabilité collective. La société doit-elle autoriser le suicide assisté ? Il ne faut pas traiter cette question par effraction. C'est suffisamment important pour la traiter au grand jour et je ne pense pas que la meilleure façon de le faire soit par une proposition de loi. »

*Ce n'est pas le bon moment ?*

« Il faut prendre le temps. Les soins palliatifs ne sont pas suffisamment développés, on termine trop souvent sa vie aux urgences. »

*Mais il y a une injustice à laisser certains, ceux qui en ont les moyens, partir à l'étranger pour bénéficier d'une euthanasie ?*

« La loi ne peut pas réparer toutes les injustices. Une société ne peut pas dire que la seule solution est le suicide assisté. Le sujet est que la fin de vie soit améliorée pour le plus grand nombre. Il peut y avoir d'autres débats mais il ne faut pas faire de contresens. »

*Le fait que cette loi soit proposée, entre autres, par trois députés de la Vienne, ça vous dérange personnellement ?*

« Jamais je ne prendrai ombrage de ça, il faut avoir de l'ouverture d'esprit sur ces sujets. Quand j'ai commencé à aborder ces questions en 1997, j'étais ignorant et j'avais quelques certitudes. J'ai appris à me poser les bonnes questions. Et avec la dernière loi, j'en suis sorti avec plus de questions que de réponses. »



dailymotion

Laurent GAUDENS  
Réagissez !

**Pseudo \***

**Email \***

**Titre**